



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-195

#### Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles sise rue de Moronval (Urbanisme)

352

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Pascal ROSSION donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Sébastien LEROUX, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20221213-DEL2022-195-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Par délibération n°DEL2022-079, le conseil municipal de la Ville de Dreux a donné son accord pour la cession des parcelles AS 224 et AS 225 pour une superficie de 6 485m<sup>2</sup> à la société LINKCITY, afin de pouvoir y réaliser une résidence sociale de 100 logements collectifs et une pension de famille de 25 logements pour le compte ADOMA.

Ces parcelles sont actuellement à usage d'espace vert et de terrain de jeu, dont l'état est fortement dégradé. Il y a lieu aujourd'hui de prendre acte de sa désaffectation et de procéder à son déclassement du domaine public.

L'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise qu'un bien qui n'est plus affecté à l'usage du public sort du domaine public à compter de l'acte constatant son déclassement.



Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Jean-Michel POISSON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Constate la désaffectation des parcelles cadastrées AS 224 et AS 225 ;
- Prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration au domaine privé communal ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette désaffectation et à ce déclassement ;

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20221213-DEL2022-195-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2022  
Date de réception préfecture : 14/12/2022